



CONSEIL MUNICIPAL

25 MARS 2022

Procès-verbal

**I L E - T U D Y
F I N I S T E R E**

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022**

Date de convocation
17 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt-cinq mars à 18 heures 30

Date d'affichage
17 Mars 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de M. Éric JOUSSEAUME, Maire.

Etaient présents : Éric JOUSSEAUME, Maire ; Marguerite LÉON, Stéphanie GUEGUEN, Gilles MARTIN, Éric SINET, Adjoints au maire ; René AUTRET, Géraldine BERREHOUC, Anne DUBOIS DE PRISQUE, Candice GLIMOIS, Anthony GOASDOUE, Viviane GOYAT, Marie LE GOAZIOU et Éric SINET, Conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Kamal GERGES donne procuration à Éric JOUSSEAUME.

Matthieu VIU donne procuration à Géraldine BERREHOUC

Marie-Christine LEFEUVRE donne procuration à Marie LE GOAZIOU

Candice GLIMOIS a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2022 est adopté à l'unanimité

1 - COMPTES DE GESTION 2021

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. Au vu des pièces justificatives, jointes en accompagnement du compte de gestion, le juge des Comptes est à même d'apprécier la qualité de gestion du trésorier de la collectivité et peut, si des négligences sont constatées, engager la responsabilité personnelle et pécuniaire de celui-ci.

Le maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2021 sont concordants avec les comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la commune.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Comptes de gestion 2021			

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

❖ CA 2021 COMMUNE : Cf. *Compte administratif*

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 219 087,76€ (contre 1 036 254.96€ en 2020)

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 384 399.21 € (contre 329 874.54 € en 2020)

On trouve dans ce chapitre toutes les charges générales de la communes (électricité, carburants, alimentation pour la cantine de l'école, les fournitures pour l'entretien des bâtiments, de la voirie...).

Les plus gros postes sont les suivants :

- Les frais d'électricité (bâtiments communaux et éclairage public) pour la somme de 40 134.65€
- L'alimentation de la cantine et autres alimentations pour 26 242.14€
- Les fournitures de petits équipements pour 31 133.56€
- Les fournitures de voirie pour 14 454.68€
- L'entretien des terrains (tonte du terrain de foot, entretien des parterres, tailles de haies...) pour 28 581.12€
- La maintenance des bâtiments (vérifications obligatoires électriques, Maintenances des divers équipements, copieur, portes automatiques...) pour 20 743.90€
- Les frais de téléphones pour 8 365.40€
- La taxe foncière pour 14 182.92€

Chapitre 012 : Charges de personnel : 598 833.01€ (contre 474 573.73€ en 2020)

On retrouve dans ce chapitre les frais de personnel de la commune. Au total, il y a 12 agents permanents + les saisonniers. Sur ce budget Commune, sont payés 11 agents et sur le Budget du BAC, 1 agent + les 3 saisonniers. Les agents intervenants au camping en période d'ouverture sont payés directement sur le budget Camping.

Les frais de remplacement des agents sont en nette hausse cette année (Congé maternité, arrêt longue maladie et accident de travail). On retrouve néanmoins le remboursement par l'assurance en recettes de fonctionnement.

Plus de dépenses également du fait du doublon sur le poste de responsable des services techniques pendant 3 mois.

Il y a une hausse également du fait de la cotisation CNRACL 2020 réglée sur 2021.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 58 487.88 € (contre 49 040.14 € en 2020)

- Reversement de la fiscalité à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud y compris le service d'instruction du droit des sols (attribution de compensation).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre 33 148.63 € (contre 23 570 € en 2020)

Ce chapitre concerne les amortissements subventions ou participations versées (compte 204 (qui correspond à l'éclairage public, au fonds de concours ; ainsi que les écritures comptables de cession de véhicules (en l'occurrence la Clio).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 133 591.93€ (contre 126 881.10€ en 2020)

On retrouve dans ce chapitre :

- Les Indemnités des élus : 41 294.14 € €
- La participation au SDIS : 32 829.00 €
- La participation au SIVOM : 27 000.00 €
- Les subventions aux associations et autres : 18 321.10 €

Chapitre 66 : Charges financières : 10 627.10€ (contre 14 609.45€ en 2020)

Ce chapitre correspond au remboursement des intérêts des emprunts. Il baisse car le remboursement du nouvel emprunt n'a pas encore commencé.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 0€ (contre 17 706€ en 2020)

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 344 234.66 € (contre 1 274 049.30 € en 2020)

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 70 496.01€ (contre 45 841.01€ en 2020)

Il s'agit ici des remboursements des arrêts maladie des agents de la commune par notre assurance. Ces sommes viennent donc en déduction du chapitre 012 pour connaître la masse salariale réelle.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 6 411 € (contre 0€ en 2020)

Il s'agit des écritures comptables de cession de la CLIO

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses : 72 567.02€ (contre 64 086.84€ en 2020)

On retrouve dans ce chapitre principalement les recettes suivantes :

- Les concessions au cimetière : 1 565.00€
- La redevance d'occupation du domaine public (terrasses) : 0 € car la commune avait décidé d'exonérer les commerçants en 2021 du fait de l'épidémie de COVID.
- Les abonnements bibliothèque : 653.00 €
- Le tennis et minigolf : 11 268.60 €
- La garderie et cantine : 21 816.85 €
- Remboursement des frais de personnels affectés au Camping : 29 381.09 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 783 645.98€ (contre 768 130.59€ en 2020)

Il s'agit ici des contributions directes (impôts bâtis et fonciers) pour la somme de 736 384.00 € et les recettes des taxes sur les droits de mutation pour 46 063.48 €.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 252 091.12€ (contre 260 617.06 € en 2020)

On retrouve principalement dans ce chapitre :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 208 218.00€
- Dotation de solidarité rurale pour 14 566.00 €
- Dotation de péréquation (dotation qui compense les écarts de « *potentiel financier* » et de « *potentiel fiscal* » 21 465.00 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 132 750.33€ (contre 135 167.14€ en 2020)

- Revenus des immeubles : 128 954.45 € dont 6000 € de revenus de locations pour la maison de la Pointe
- Produits divers : 3 620.88 (dont autocollants = 125€ et vente de livres = 970 €)

Chapitre 76 : Produits financiers : 4.31€ (contre 4.31€ en 2020)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 26 268.89€ (contre 202.35€ en 2020)

- Reprise réelle de la Clio 1 800€
- Indemnité de fin de concession du Syndicat Mixte des ports de plaisance : 24 468.89€

3/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 619 148.28€ (contre 267 654.98 € en 2020)

Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté : 0€ (contre 86 289.26 € en 2020)

Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 6 411€ (contre 0 € en 2020)

- Reprise de la Clio

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 116 247.05€ (contre 104 537.39 en 2020)

- Capital des emprunts : 114 858.19 €
- Remboursement caution d'appartements : 1 388.86 €

Chapitre 204 : Autres immobilisations incorporelles : 92 139.28 € (contre 39 210.20€ en 2020)

- Enfouissement de réseaux Rue de la Prairie et Colverts : 38 139.28 €
- Fonds de concours la rénovation du centre de secours : 54 000.00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 208 702.65€ (contre 69 778.68€ en 2020)

- Achat terrain rue des Genêts : 15 000€ + Frais 1 013.10
- Achat terrain Avenue du Teven : 27 000 € + Frais 4 044€
- Achat appartement 8 Avenue de Bretagne : 88 000 €
- Effacement de réseaux : 25 680 €
- Achat débrousailluse : 3 713.40 €
- Illuminations de Noël ; 15 136.46 €
- Ordinateur RST : 1291.20
- Terminal de verbalisation : 1 306.80€
- Armoire de maintien en température : 3 166.80 €
- VMI logement rue de Kermor : 3 612.00 €
-

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 195 648.30€ (contre : 37 875.71€ en 2020)

- Travaux de voirie Rue du Large et Avenue du Sillon : 25 563.60 €
- Travaux de Voirie Rue de la Prairie : 9 073.20 €
- Travaux de voirie Digue de Kermor : 13 744.80 €
- Travaux de voirie Bords de voie : 9 609.60 €
- Emplois partiels : 12 750.00 €
- Changement poteau incendie place des Américains : 2 471.97 €
- Changement poteau incendie 15 avenue des Sports : 3 211.22€

Opérations d'équipement : 0 € (contre 11 253.00 € en 2020)

Opération 10019 : Aménagements Av de Bretagne / Sports

Chapitre 27 : Autres immobilisations 0 € (contre 5 000 € en 2020)

Il s'agit ici des prêts d'honneur pour les étudiants (remboursables après leurs études)

4/ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 332 494.08€ (contre 422 438.06€ en 2020)

Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 33 148.63€ (contre 23 570.00€ en 2020)

- Amortissements
- Reprise Clio

Chapitre 10 : Dotations : 234 069.55€ (contre 357 069.33€ en 2020)

- 10222 : FCTVA : 22 542.25 = remboursement de la TVA n-2 (16%) par l'Etat
- 10226 : Taxe d'aménagement : 22 041.05 € (Taxe sur les constructions)
- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 189 486.25 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 13 509.00€ (contre 19 994.60 € en 2020)

Opération 19 Opération Aménagement : 51 557.64€ (contre 18 000 € en 2020)

Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées : 209.26 € (contre 1 804.13 € en 2020)

- Retour de cautions suite à déménagements : 209.26€

Chapitre 27 : Prêts d'honneurs : 0 € (contre 2 000.00 € en 2020)

❖ CA CAMPING 2021

.....

Cf. Compte administratif

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 119 180.20 €. Les principales dépenses sont les suivantes :

- Eau et électricité : 13 885.05€
- Petits travaux d'amélioration et de réparation : 3 233.35 € HT
- Achat de petites fournitures : 1 100.82 € HT
- Entretien et vérifications : 2 156.11 € HT
- Frais de personnel : 57 237.48 € (Personnel saisonnier et personnel affecté pour la gestion et les travaux)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 179 007.81 € HT. Les locations se sont élevées à 177 547.41€ (contre 127 145.51€ en 2020, 144 178.46€ en 2019, 141 371.66 € en 2018 et 124 434 € en 2017).

Le camping n'avait pas ouvert aux vacances de Pâques l'année dernière. Mais on remarque de très bonnes recettes tout de même. Avec notamment une augmentation de ces dernières grâce aussi à la borne camping-cars qui totalise pour l'année 2021 près de 15 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 53 553.38 € HT avec pour principales dépenses cette année :

- Achat du véhicule électrique Goupil : 27 910.55€ HT
- Mise en place d'une borne camping-car : 25 470 € HT

Les recettes d'investissement se montent à 60 773.44 €. Il s'agit de l'excédent capitalisé n-1 et des amortissements.

❖ CA BAC 2021

Cf. Compte administratif

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 94 565.62 € HT.

Les principales dépenses au niveau des frais de fonctionnement :

- Carburant : 2 173.58 €
- Petites fournitures : 1 998.81 €
- Entretien du bateau : 12 277.67 € dont la réparation du gouvernail pour 3 560.98€ et des travaux sur le moteur et les courroies pour 2 928.15€
- Assurances : 3 279.54 €
- Frais de personnel : 65 850.16 € (Personnel permanent + Personnel saisonnier)
- Intérêts des emprunts : 283.00 €

Les recettes de fonctionnement se montent à 116 103.59 € HT.

En recettes, les ventes de billets se sont élevées à 114 244.08 € (contre 65 718.21€ en 2020, 83 616 € en 2019, 51 498 € en 2018 et 73 696 € en 2017). L'augmentation des tarifs a permis d'augmenter les recettes ; mais il y a également eu une très bonne fréquentation en été 2021.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 121.35€ HT.

En dépenses d'investissement :

- 2 921.08 € de capital d'emprunt
- Travaux sur le bateau : 3 291.27 € pour l'installation d'un système d'alarme voie d'eau prescrit par le Centre de Sécurité des Navires

En recettes d'investissement, on note un total de 5 206.41 € HT qui correspond aux amortissements.

Le Maire sort de la salle et ne participe pas aux votes.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
CA Commune	14	0	0
CA Camping	14	0	0
CA BAC	14	0	0

3 - AFFECTATION DE RESULTATS

❖ Au budget Commune

Le conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce même jour,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 ;
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2021 de :	124 971,90 €
Un excédent 2020 reporté de :	40 000,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	164 971,90 €
Un déficit d'investissement 2021 de :	286 654,20 €
Un excédent 2020 reporté de :	120 702,31 €
Soit un déficit cumulé de :	165 951,89 €
Un excédent des restes à réaliser cumulés de :	157 000,00 €
Soit un besoin de financement de	8 951,89 €

Décide à l'unanimité de reporter et d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION EN RESERVE (1068)	164 971.90 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (D001) :	165 951,89 €

❖ Budget Camping

Le conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce même jour,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 ;
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	59 827,61 €
Un excédent 2020 reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	59 827,61 €
Un excédent d'investissement de :	7 217,06 €
Un excédent reporté 2020 de :	126 925,09 €

Soit un excédent de financement de : 134 142,15 €

Décide à l'unanimité d reporter et d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION EN RESERVE (1068)	29 827,61 €
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTE (R002)	30 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (R001) :	126 925,09 €

❖ Budget BAC

Le conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ce même jour,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2021 de :	21 537,97 €
Un déficit reporté 2020 de :	3 563,10 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	17 974,87 €
Un déficit d'investissement 2021 de :	1 005,94 €
Un excédent reporté 2020 de :	5 420,47 €
Soit un excédent de financement de	4 414,53 €

Décide à l'unanimité de reporter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION EN RESERVE (1068)	17 974,87 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (R001) :	4 414,53 €

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Affectation de résultats	15	0	0

4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de Finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 mais la commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB (15.97 % pour notre territoire) qui vient s'additionner au taux communal TFB.

Un retraitement des bases locatives a été opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avèreraient différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

En effet, commune par commune, les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière bâtie transférés. Afin de corriger ces inégalités, **un coefficient correcteur** a été calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources, ou à contrario, neutraliser la recette supplémentaire.

Ce coefficient correcteur, présent sur l'état 1259 2022, s'applique sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH. Pour l'Ile-Tudy, la recette a été neutralisée par application d'un coefficient correcteur de 0.717741% qui vient donc diminuer l'excédent de recettes.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer **uniquement** sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2021	2022
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	-	-
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	14.35%	14.35%
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.97 %	15.97 %
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021	14.35% + 15.97 % = 30.32%	14.35% + 15.97 % = 30.32%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112.42%	112.42%

Pour information, cela représenterait pour 2022 la somme totale de 766 829 (contre 736 384 € en 2021).

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
TAUX IMPOSITION 2022	15	0	0

5 - BUDGETS PRIMITIFS 2022

❖ BP 2022 COMMUNE : Cf. BP

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 309 049.00 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 380 300€ (contre 389 100 € en 2021)

L'objectif du BP 2022 est de contenir les charges à caractère général dans un contexte d'augmentation générale des prix et d'inflation.

- Achat de fournitures de petits équipements pour l'entretien des bâtiments
- Ravalement de certains bâtiments communaux
- Entretien divers
- Frais de téléphone
- Frais d'électricité
- Externalisation du ménage des salles communales

Chapitre 012 : Charges de personnel : 542 300 € (contre 602 400 € en 2021)

- Remplacement d'un agent en arrêt longue durée sur une partie de l'année 2022
- Avancement d'échelons
- Revalorisation de l'indice minimum de traitement de plusieurs agents de catégorie C après la hausse du SMIC au 1er janvier 2022
- Augmentation du temps de travail d'un agent périscolaire

L'Etat vient d'annoncer également le dégel du point d'indice des fonctionnaires. Le pourcentage d'augmentation n'est pas encore connu mais cela aura une incidence certaine sur ce chapitre. Si nécessaire une décision modificative pourra être prise en cours d'exercice.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 45 850 € (contre 59 000 € en 2021)

Reversement de la fiscalité à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud y compris le service d'instruction du droit des sols.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 148 961.12 € (contre 139 870.89 € en 2021)

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : 30 770.88€ (contre 24 937.63 € en 2021)

Correspond aux amortissements des comptes 204 (participations au SDEF, Centre de secours et CCPBS sur les fonds de concours GEMAPI).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 140 367€ (contre 143 129 € en 2021)

Dont indemnités des élus, Participation au SDIS, Participation au SIVOM, Subventions aux associations et autres...

Chapitre 66 : Charges financières : 20 000 € (contre 20 000 € en 2021)

Correspond aux intérêts des emprunts.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 500 € (contre 500 € en 2021)

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 309 049.00 €

Chapitre 002 : Résultats de fonctionnement n-1: 0 € (contre 40 000€ en 2021)

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 25 000 € (contre 75 000 € en 2021)

On retrouve ici les remboursements par les assurances des salaires des arrêts maladie.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses : 97 920€ (contre 70 532.52 € en 2021)

Dont abonnements bibliothèque, Tennis et minigolf, Garderie et cantine et le Remboursement des frais de personnels affectés au Camping.... En augmentation par rapport à 2021, car il y a eu beaucoup de travail en régie sur le camping municipal. Les frais de personnel seront donc plus importants en 2022 sur les dépenses du BP camping.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 812 829 € (contre 783 000 € en 2021)

- Impôts 2022 : Pas d'augmentation des taux en 2022. Les bases ont augmenté de 3,4% ; ce qui induira tout de même une augmentation de la recette de près de 30 000 € pour la commune.
- Droits de mutation : 45 000 €

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 242 800 € (contre 251 900 € en 2021)

- La DGF devrait baisser d'environ 1000€ cette année

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 130 500 € (contre 134 500 € en 2021)

Dont Revenus des immeubles : 127 000 €,

Vente des autocollants, des livres...

Chapitre 76 : Produits financiers : 0 € (5€ en 2021)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 0€ (24 000 € en 2021)

|| Soit un budget de fonctionnement équilibré à 1 309 049.00 € pour 2022

3/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 003 703.90 €

001 Déficit d'investissement : 165 951.89 € (contre 0 € en 2021)

Chapitre 16 : Capital des Emprunts : 150 000 € (contre 118 000 € en 2021)

En hausse pour 2022 car début du remboursement de l'emprunt.

Chapitre 204 : Travaux de groupement : 107 000 € (contre 149 000 € en 2021)

- Changement des lampes à mercure 35 000 € + Enfouissement de réseaux 37 000 €
- Fonds de concours pour la construction du centre de 4^{ème} acompte : 27 000 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 37 000 € (contre 212 000 € en 2021)

- Achat de matériel informatique pour l'école : 7000 €
- Provisions pour achat divers et notamment du matériel pour les services techniques : 30 000 €
-

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 452 000 € + RAR de 148 000€ = 600 000 € (contre 428 989.08 € en 2021)

▪ **2312 : Aménagement de terrains :**

Travaux d'aménagement du parking avenue du Teven : 200 000 €

Total du 2313 : 112 000 € + RAR de 88 000 €

▪ **2313 : Travaux sur bâtiments**

Travaux de mise en accessibilité des WC de la Pointe : 60 000 €

Rénovation d'un appartement 8 avenue de Bretagne : 38 000 €

Construction d'un préau et d'une réserve pour l'école : 100 000 €

Rénovation du système de désenfumage du centre nautique : 36 000 €

Total du 2313 : 250 000 €

- **2315 : Travaux de voirie**

Travaux de réfection des trottoirs : 35 000 €

Réfection Rue des Saules et Mésanges bleues : 15 000€

Réfection rue de la Prairie : 50 000 €

Création de puisards et avaloirs : 15 000 €

- **Total du 2315 : 90 000€ + RAR de 60 000 €**

Opérations d'équipement :

- Opération 10019 : Aménagement Avenue de Bretagne : **378 612.01 € + RAR de 549 000 € = 927 612,01€**
VRD, paysage et changement du câble d'éclairage public

4/ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 003 703.90 €

Chapitre 001 : Résultats n-1 : 0 € (contre 120 702.31 € en 2021)

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 148 961.12 € (contre 139 870.89 € en 2021)

Chapitre 040 : Opérations d'ordre : 30 770.88€ (contre 24 937.63€ en 2021)

- Amortissements du compte 204

Chapitre 10 : Dotations : 204 971.90 € (contre 252 028.25 € en 2021)

- 10222 : FCTVA : 15 000 €
- 10226 : Taxe d'aménagement : 25 000 €
- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé Commune : 164 971.90 € (contre 189 486.25€ en 2021)

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 68 000 € (contre 26 900 € en 2020)

- SDI : 13 000 € (estimation car non notifié à ce jour)
- Pacte Finistère : 25 000 € pour la construction du préau
- DETR : 30 000 € pour la construction du préau

Opération 19 : Aménagement Avenue de Bretagne : 145 000€ + RAR de 45 000 €

- Région : 5 000 € pour la mise aux normes du quai de bus
- Pacte Finistère : 60 000 € espérés
- Département : 80 000 € de participation à la bande de roulement

Chapitre 16 : Emprunt et dettes assimilées : 550 000 €

Réalisation d'un nouvel emprunt de 550 000 € afin de mener à bien l'ensemble des travaux prévus

Chapitre 27 : Autres immobilisations : 2 000 € + RAR de 9 000€ (Remboursement de prêt d'honneur)

|| Soit un budget d'investissement équilibré à 2 003 703.90 €€

❖ BP 2022 CAMPING

.....

Cf. BP

Les principales dépenses au niveau des frais de fonctionnement :

- Eau : 13 000 €
- Fournitures de petit équipement : 4 000 €
- Travaux d'entretien : 9 422.34 €
- Travaux de rénovation : 10 000 €
- Frais de personnel : 83 230€ (Personnel saisonnier et personnel affecté pour la gestion et les travaux). Il est prévu plus de personnel affecté cette année compte tenu des très gros travaux au camping cette année)

En recettes, les locations sont estimées à 141 000 €.

|| Soit un budget de fonctionnement équilibré à 171 175.83 €

En investissement, cette année :

- Provisions pour travaux : 120 000 €
- Provisions pour achat mobilier divers : 77 517.42 €

|| Soit un budget d'investissement équilibré à 197 693.25 €

❖ **BP 2022 BAC**

Cf. BP BAC

Les principales dépenses au niveau des frais de fonctionnement :

- Petites fournitures : 1 500 €
- Achat de tickets : 2 000 €
- Carburant : 4 000 €
- Entretien : 30 000 €
- Assurance : 3 500 €
- Frais de personnel : 71 350 € (Capitaine + Personnel saisonnier)
- Intérêts des emprunts : 350 €

En recettes, les produits de service sont estimés à 105 600 €

|| Soit un budget de fonctionnement équilibré à 120 600 €

En Dépenses d'investissement, cette année :

- Provision pour travaux : 24 595.81 €
- Remboursement de l'emprunt : 3 000 €

En recettes d'investissement, on retrouve l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 17 974.87 € et les amortissements pour 5 338.06 €.

|| Soit un budget d'investissement équilibré 27 727.46 €

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
BP 2022 Commune	15	0	0
BP 2022 Camping	15	0	0
BP 2022 BAC	15	0	0

6 - DELIBERATION CONCORDANTE RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

La CLECT s'est réunie le 2 février 2022 afin d'ajuster les montants des transferts de charges relatifs aux différentes prises de compétences.

Le rapport a été adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT.

Il convient, ce jour, d'approuver en Conseil Municipal l'évaluation des charges transférées telle qu'elle résulte du rapport de la CLECT et du tableau annexé p°26.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'évaluation des charges transférées telle qu'elle résulte du rapport de la CLECT du 2 février 2022
- Approuve les montants des attributions de compensation 2022 définitives

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
AC 2022	15	0	0

7 - AFFAIRES DIVERSES

7-1 Tarif du marché estival

La commission Finances a décidé de proposer la modification des tarifs du marché hebdomadaire estival. Aujourd'hui, et ce depuis de très nombreuses années, le tarif est de 0.50 € le ml. Ce tarif est largement inférieur à ce qui se pratique dans les autres communes et mérite une réévaluation progressive.

Pour rappel, le marché estival a lieu tous les lundis matin en juillet et août. Il accueille une cinquantaine d'exposant pour la plupart saisonniers. Seul un commerçant (fruits et légumes) est présent à l'année (gratuit pour lui en dehors de la période estivale) sur le marché rue de l'Eglise. Le marché mobilise les agents dès le matin pour l'installation de la déviation, le placement des exposants, la perception de la taxe puis à la fin du marché pour la remise en circulation, le nettoyage...

La recette totale pour la commune pour l'année 2021 est de 1198,50 €.

Exemple à Combrit : 2€ le ml + 1€ le branchement électrique

Exemple à Bénodet : 3 € le ml

Le conseil municipal décide de passer le tarif à 1.50 €.

Matthieu VIU concerné par le marché estival, ne prend pas part au vote.

7-2 Convention ALSH

Par délibération en date du 30 mars 2018, le Conseil Municipal a renouvelé la convention tripartite pour l'ALSH communal entre les communes de Combrit, Tréméoc et Ile-Tudy.

Cette convention est un contrat d'objectifs et de co-financement entre les 3 collectivités territoriales en vue d'accueillir les enfants dans l'ALSH.

Il convient de soumettre à nouveau au Conseil Municipal cette convention tripartite qui prend effet à compter du 1er janvier 2022 pour une période de 3 ans.

Pour rappel, le Centre de loisirs intercommunal est ouvert depuis 2014. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans sur deux sites distincts : 48 places au centre de loisirs du bourg pour les 3/6 ans et 40 places au centre de loisirs au Creac'h pour les 7/12 ans.

La contribution communale est basée sur le déficit global de la structure puis pondéré par la participation effective des enfants de l'Ile-Tudy (en demi-journée). La tarification pour les familles est modulée selon 6 tarifs en fonction des revenus.

	1/2 journées ALSH
Combrit et extérieure	7181
Tréméoc	1940
Ile-Tudy	668
Total	9789
Déficit de fonctionnement ALSH 64 pour l'année 2020(sans la particip des communes) : Dépenses F : 296 410,16 € Recettes F : 168 267,83 €	128 142,33
Cout commune par 1/2 journée	13,09
	Montant
Combrit + ext	94 002,46
Tréméoc	25 395,46
Ile Tudy	8 744,41
	128 142,33

Pour l'Ile-Tudy, cela représente donc pour l'année 2021 la somme de 8 744,41 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention pour une durée de 3 ans
- Autorise le Maire à la signer

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Convention ALSH	15	0	0

7-3 Effacement des réseaux Basse Tension et éclairage public – Rue des Landes

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'effacement des réseaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de l'ILE-TUDY afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA	64 200,00 € HT
- Effacement éclairage public	27 400,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	24 200,00 € HT
Soit un total de	115 800,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

▪ Financement du SDEF :	78 250,00 €
▪ Financement de la commune :	
○ Réseaux BT, HTA	0,00 €
○ Effacement éclairage public	19 400,00 €
○ Réseaux de télécommunication (génie civil)	18 150,00 €
Soit un total de	37 550,00 €

Les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux et s'élève à 18 150,00 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Communication électroniques - Rue des Landes.
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 37 550,00 €,

- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Effacement rue des Landes	15	0	0

ANNEXE 1 : CA et BP COMMUNE

CA 2021 et BUDGET 2022 COMMUNE						
FONCTIONNEMENT						
➤ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Propo 2022		
002 DEFICIT ANTERIEUR REPORTÉ	-	-	-	-		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	329 874,54	389 100,00	384 399,21	380 300,00		
012 CHARGES DE PERSONNEL	474 573,73	602 400,00	598 833,01	542 300,00		
014 ATTENUATION DE PRODUITS	49 040,14	59 000,00	58 487,88	45 850,00		
042 OPERATIONS D'ORDRE	23 570,00	24 937,63	33 148,63	30 770,88		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	126 881,10	143 129,00	133 591,93	140 367,00		
66 CHARGES FINANCIERES	14 609,45	20 000,00	10 627,10	20 000,00		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 706,00	500,00	-	500,00		
Sous total Dépenses de Fonctionnement	1 036 254,96	1 239 066,63	1 219 087,76	1 160 087,88		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	174 870,89	-	148 961,12		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 036 254,96	1 413 937,52	1 219 087,76	1 309 049,00		
➤ RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Propo 2022		
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	-	40 000,00	-	-		
013 ATTENUATION DE CHARGES	45 841,01	75 000,00	70 496,01	25 000,00		
042 OPERATIONS D'ORDRE	-	-	6 411,00	-		
70 PRODUIT DE SERVICES	64 086,84	70 532,52	72 567,02	97 920,00		
73 IMPÔT ET TAXES	768 130,59	783 000,00	783 645,98	812 829,00		
dont Contributions directes	716 471,00	725 000,00	736 384,00	766 829,00		
Droits de mutation	50 482,59	50 000,00	46 063,48	40 000,00		
74 DOTATIONS DE L'ETAT	260 617,06	251 900,00	252 091,12	242 800,00		
dont DGF	209 701,00	208 000,00	209 218,00	208 000,00		
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	135 167,14	134 500,00	132 750,33	130 500,00		
dont Revenus des immeubles	127 212,06	127 000,00	129 129,45	127 000,00		
76 PRODUITS FINANCIERS	4,31	5,00	4,31	-		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	202,35	25 800,00	26 268,89	-		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 274 049,30	1 380 737,52	1 344 234,66	1 309 049,00		

INVESTISSEMENT									
➔ DEPENSES D'INVESTISSEMENT	ARTICLE	CA 2020	TOTAL 2021	CA 2021	RAR 2021	Propo 2022	TOTAL 2022		
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00		165 591,89	165 591,89		
040 OPERATIONS D'ORDRE	192 Cessions	0,00	0,00	6 411,00		0,00	0,00		
	Total chapitre	104 537,39	119 500,00	116 247,05		154 500,00	154 500,00		
16 EMPRUNT ET ASSIMILÉS	1641 Emprunt	103 348,73	118 000,00	114 858,19		153 000,00	153 000,00		
	165 Dépôt et cautionnement	1 188,66	1 500,00	1 388,86		1 500,00	1 500,00		
	Total chapitre	39 210,20	149 000,00	92 139,28	0,00	107 000,00	107 000,00		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2041582 Travaux groupement SDEF	14 378,44	80 000,00	38 139,28	0,00	80 000,00	80 000,00		
	204172 Travaux autres établissements	24 831,76	69 000,00	54 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00		
	Total chapitre	69 778,68	212 000,00	208 702,65	0,00	47 000,00	47 000,00		
	2111 Terrain nu		50 000,00	47 057,10	0,00	0,00	0,00		
	2132 Immeuble		100 000,00	88 000,00		0,00	0,00		
	21534 Réseaux d'électrification	25 680,00	0,00	25 680,00			0,00		
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2158 Autres matériel	17 876,27	0,00	0,00			0,00		
	2183 Matériel de bureau	10 136,40	10 000,00	2 857,98	0,00	7 000,00	7 000,00		
	2184 Mobilier	5 643,01	10 000,00	5 230,28	0,00	10 000,00	10 000,00		
	2188 Matériel divers	10 443,00	42 000,00	39 877,29	-	30 000,00	30 000,00		
	Total chapitre	37 875,71	428 989,08	195 648,30	148 000,00	452 000,00	600 000,00		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2312 Aménagement de terrains		200 000,00	111 960,00	88 000,00	112 000,00	200 000,00		
	2313 Travaux sur bâtiments communaux	-	106 208,49	3 600,00	-	250 000,00	250 000,00		
	2315 Travaux	37 875,71	122 780,59	80 088,30	60 000,00	90 000,00	150 000,00		
	Total chapitre	11 253,00	549 000,00	0,00	549 000,00	378 612,01	927 612,01		
OPERATION 19	2313 Opération 10019 : Aménagements Av de Bretagne	11 253,00	549 000,00	-	549 000,00	378 612,01	927 612,01		
26 PARTICIPATIONS	261 Titre de participation	-	0,00	-	-	-	0,00		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS	274 Prêt d'honneur	5 000,00	0,00	-	-	2 000,00	2 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		267 654,98	1 458 489,08	619 148,28	697 000,00	1 141 112,01	2 003 703,90		

➔ RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2020	BP 2021	CA 2021	RAR 2021	Propo 2022	Total 2022
001	RESULTAT REPORTE N-1	0,00	120 702,31	0,00			0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	139 870,89	0,00		148 961,12	148 961,12
	Total Chapitre	23 570,00	24 937,63	33 148,63	0,00	30 770,88	30 770,88
28041512	Amortissement	11 347,12	12 731,55	11 293,71		5 429,85	5 429,85
28041582	Amortissement	12 206,08	12 206,08	13 643,92		17 457,85	17 457,85
2182	Reprise véhicule			8 211,00			
2800172	Amortissement	16,80	-	0,00		7 883,18	7 883,18
	Total Chapitre	357 069,33	252 028,25	234 069,55	-	204 971,90	204 971,90
10222	FCTVA N-2	79 538,68	22 542,00	22 542,25		15 000,00	15 000,00
10226	Taxe d'aménagement	44 873,56	40 000,00	22 041,05		25 000,00	25 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	232 657,09	189 486,25	189 486,25		164 971,90	164 971,90
	Total Chapitre	19 994,60	13 000,00	13 509,00	-	68 000,00	68 000,00
1323	SDI	13 336,00	13 000,00	13 509,00		13 000,00	13 000,00
1313	Subvention Préau Département		0,00			25 000,00	25 000,00
1312	Subvention Préau DETR					30 000,00	30 000,00
1342	Autres	6 658,60	0,00	0,00			0,00
	Total Opération	18 000,00	98 950,00	51 557,64	45 000,00	65 000,00	190 000,00
1321	Etat	18 000,00	58 950,00	51 557,64	45 000,00		45 000,00
1322	Région	0,00	40 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
1313	Subvention Bande de roulement Av de Bretagne						80 000,00
1323	CD29	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
	Total Chapitre	3 804,13	800 000,00	209,26	800 000,00	550 000,00	1 350 000,00
16411	Emprunt	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00	550 000,00	1 350 000,00
165	Dépôt et cautionnement	1 804,13	0,00	209,26	-	-	0,00
	274 Remboursement prêt d'honneur	2 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	2 000,00	11 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS	424 438,06	1 458 489,08	332 494,08	854 000,00	1 069 703,90	2 003 703,90
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						

ANNEXE 2 : CA et BP CAMPING

ILE-TUDY - CAMPING											
CA 2021 et BP 2022											
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	RECETTES	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002 Déficit reporté						002 Excédent reporté		0,00	0,00	0,00	30 000,00
011 Charges à caractère général		15 713,58	35 100,00	28 709,41	53 322,34	70 Produits de service		127 145,51	130 000,00	177 547,41	141 000,00
						706 Locations diverses		127 145,51	130 000,00	177 547,41	141 000,00
	6061 Eau, électricité	9 209,40	14 000,00	12 291,16	13 000,00	75 Autres produits de gestion		80,84	0,00	190,40	0,00
	6063 Fournitures de petit équipement	2 216,18	2 200,00	3 233,35	4 000,00	7588 Produits divers		80,84	0,00	190,40	0,00
	6064 Fournitures de bureau	0,00	100,00	0,00	500,00	042 Opérations d'ordre		162,18	175,83	175,83	175,83
	6068 Autres matières et fournitures	911,30	1 100,00	1 100,82	5 000,00	777 Amortissement subv.		162,18	175,83	175,83	175,83
	6135 Locations mobilières	420,00	500,00	3 879,00	3 000,00	77 Produits exceptionnels		0,00	0,00	1 094,17	0,00
	61521 Entretien et réparation Bat publics	781,26	2 400,00	422,06	9 422,34	778 Produits exceptionnels		0,00	0,00	1 094,17	0,00
	61528 Entretien et réparation Bat autres	0,00	6 000,00	0,00	10 000,00						
	61558 Entretien autres bien mobiliers	434,80	500,00	159,00	500,00						
	6156 Maintenance	770,22	1 000,00	2 156,11	2 000,00						
	6225 Indemnités régisseur	0,00	0,00	168,00	0,00						
	6231 Annonces et insertion	168,00	200,00	168,00	200,00						
	6261 Frais d'affranchissement	0,00	500,00	0,00	200,00						
	6262 Frais de télécommunication	69,80	1 600,00	563,56	1 000,00						
	627 Frais de chèques	732,62	1 000,00	977,18	1 000,00						
	6287 Remboursement de frais	0,00	1 000,00	0,00	500,00						
	6354 Droits d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00						
	637 Redevance Ordures ménagères	0,00	3 000,00	3 759,17	3 000,00						
012 Charges de personnel		51 165,61	60 942,52	57 237,48	83 230,00						
	6215 Personnel affecté	29 469,03	33 012,52	29 381,09	50 000,00						
	6332 FNAL	15,51	30,00	19,56	30,00						
	6336 Cotisations CDG	139,73	200,00	663,39	200,00						
	6411 Salaires	15 525,50	20 000,00	19 536,83	24 000,00						
	6451 Cotisations à l'URSSAF	4 735,76	6 000,00	6 024,12	6 500,00						
	6453 Cotisations aux caisses de retraite	651,28	1 000,00	820,46	1 000,00						
	6454 Cotisations ASSEDIC	628,80	700,00	792,03	1 500,00						
65 Autres charges de gestion		0,00	700,00	0,00	700,00						
	6541 Pertes sur créances	0,00	200,00	0,00	200,00						
	658 Charges diverses de gestion courante	0,00	500,00	0,00	500,00						
67 Charges exceptionnelles		0,00	200,00	0,00	200,00						
	673 Annulations de titres	0,00	200,00	0,00	200,00						
042 Opérations d'ordre de transfert entre sect		32 969,21	33 233,31	33 233,31	33 723,49						
	6811 Amortissements	32 969,21	33 233,31	33 233,31	33 723,49						
TOTAL DE LA SECTION		99 848,40	130 175,83	119 180,20	171 175,83	TOTAL DE LA SECTION		127 388,53	130 175,83	179 007,81	171 175,83

ILE-TUDY - CAMPING											
CA 2021 et BP 2022											
SECTION D'INVESTISSEMENT											
DEPENSES	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	RECETTES	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
001 Déficit antérieur reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	001 Excédent reporté		0,00	126 925,09	0,00	134 142,15
040 Opérations d'ordre		162,18	175,83	175,83	175,83	040 Opérations d'ordre		66 441,88	60 773,44	60 773,44	63 551,10
13918 Amortissement des subventions		162,18	175,83	175,83	175,83		28131 Amortissement bâtiments	16 256,20	16 520,30	16 520,30	16 520,30
21 Immobilisations		0,00	93 522,70	53 380,55	77 517,42		28151 Amortissement voirie	111,10	111,10	111,10	111,10
2154 Achat Matériel de transport		0,00	50 000,00	27 910,55			28154 Amortissement matériel technique	4 352,48	4 352,48	4 352,48	7 143,54
2183 Achat de matériel		0,00	40 000,00		40 000,00		28182 Amortissement matériel de transport	11 527,05	11 527,05	11 527,05	4 737,05
2188 Achat de matériel, de mobilier		0,00	3 522,70	25 470,00	37 517,42		28183 Amortissement Matériel de bureau	511,59	511,59	511,59	117,50
23 Immobilisations		7 923,00	94 000,00	0,00	120 000,00		28184 Amortissement Matériel	210,79	210,79	210,79	0,00
2313 Travaux sur bâtiment		0,00	44 000,00	0,00	60 000,00		28188 Amortissement Matériel technique	0,00	0,00	0,00	5 094,00
2315 Travaux au camping		7 923,00	50 000,00	0,00	60 000,00		1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	33 472,67	27 540,13	27 540,13	29 827,61
SOUS TOTAL		8 085,18	187 698,53	53 556,38	197 693,25						
023 Virement section fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	SOUS TOTAL		66 441,88	187 698,53	60 773,44	197 693,25
TOTAL DE LA SECTION		8 085,18	187 698,53	53 556,38	197 693,25	TOTAL DE LA SECTION		66 441,88	187 698,53	60 773,44	197 693,25

ANNEXE 3 : CA et BP BAC

ILE-TUDY - BAC											
CA 2021 et BP 2022											
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
DEPENSES	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	RECETTES	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002 Déficit antérieur		-	3 563,10	-		002 Excédent reporté		0,00	-	0,00	-
011 Achats et variation stocks, autres charges		11 676,90	24 500,00	23 225,39	43 500,00	042 Opération d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00
6063 Fournit.entretien et petit équipe.		34,20	1 000,00	1 485,96	1 500,00	777 Quote part des subventions		0,00	0,00	0,00	0,00
6064 Achat tickets		0,00	1 000,00	1 659,83	2 000,00	013 Atténuation de charges		1 860,20	0,00	1 435,59	0,00
6066 Carburant		1 592,16	2 500,00	2 173,58	4 000,00	70 Produits de service		65 718,21	85 000,00	114 244,08	105 600,00
6068 Autres matières et fournitures		1 833,56	2 500,00	1 998,81	2 500,00	706 Produits d'exploitation		65 718,21	85 000,00	114 244,08	105 600,00
613 Location			0,00		0,00	74 Dotations et subventions		0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
61528 Entretien et réparation matériel		4 937,56	14 000,00	12 277,67	30 000,00	74 Subvention Département		0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
6155 Entretien et réparation		0,00	0,00	350,00	0,00	74 Subvention Ile Tudy		0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
616 Prime d'assurance		3 279,42	3 500,00	3 279,54	3 500,00	74 Subvention Loctudy		0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
618 Autres frais divers		0,00	0,00	0,00	0,00	75 Autres produits de gestion		50,50	0,00	423,92	0,00
6225 Indemnité régisseur		0,00	0,00	0,00	0,00	758 Remboursement divers		50,50	0,00	423,92	0,00
627 Commission sur prêt		0,00	0,00	0,00	0,00	77 Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
012 Charges de personnel		61 021,07	66 350,00	65 850,16	71 350,00	7718 Trop versé		0,00	0,00	0,00	0,00
633 Cotisation CDG		45,07	50,00	44,78	50,00	773 Mandats annulés		0,00	0,00	0,00	0,00
6410 Frais de personnel		40 906,42	45 000,00	47 428,18	50 000,00						
6450 Cotisations SS et retraite		19 836,48	21 000,00	18 377,20	21 000,00						
647 Cotisations Retraite		0,00	0,00	0,00	0,00						
648 Cotisations Retraite		233,10	300,00	0,00	300,00						
65 Autres charges de gestion		1,67	5,00	0,66	5,00						
658 Régularisation TVA		1,67	5,00	0,66	5,00						
66 Interets des emprunts		320,66	375,49	283,00	406,94						
67 Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00						
042 Opérations d'ordre de transfert entre sect		5 206,41	5 206,41	5 206,41	5 338,06						
6811 Dotat.amortissement travaux		5 206,41	5 206,41	5 206,41	5 338,06						
6811 Dotat.amortissement mat transport		0,00	0,00	0,00	0,00						
SOUS TOTAL		78 226,71	100 000,00	94 565,62	120 600,00						
023 Virement section fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	SOUS TOTAL SOUS TOTAL		67 628,91	100 000,00	116 103,59	120 600,00
TOTAL DE LA SECTION		78 226,71	100 000,00	94 565,62	120 600,00	TOTAL DE LA SECTION		67 628,91	100 000,00	116 103,59	120 600,00

ILE-TUDY - BAC													
CA 2021 ET BP 2022													
SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	RECETTES	Libellé	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022		
001 Déficit antérieur reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	001 Excédent reporté		0,00	5 420,47	0,00	4 414,53		
040 Opérations d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	040 Opérations d'ordre		5 206,41	5 206,41	5 206,41	5 338,06		
13944 Amortissement des subventions		0,00	0,00	0,00	0,00								
21 Immobilitisations		0,00	0,00	0,00	0,00								
2156 Achat matériel transport et d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00		28156 Amortissement travaux	4 138,34	4 138,34	4 138,34	4 269,99		
23 Matériel		0,00	7 626,88	3 291,27	24 727,46		2818 Amortissement matériel de transport	1 068,07	1 068,07	1 068,07	1 068,07		
2315 Travaux sur bateau		0,00	7 626,88	3 291,27	24 595,81	10 Dotations		2 000,00	0,00	0,00	17 974,87		
16 Capital des emprunts		2 883,42	3 000,00	2 921,08	3 000,00	1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé		2 000,00	0,00	0,00	17 974,87		
1641 Capital des emprunts		2 883,42	3 000,00	2 921,08	3 000,00	16 Emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00		
1641 Capital des emprunts		2 883,42	10 626,88	6 212,35	27 727,46	1641 Emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00		
SOUS TOTAL													
023 Virement section fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	SOUS TOTAL		7 206,41	10 626,88	5 206,41	27 727,46		
TOTAL DE LA SECTION		2 883,42	10 626,88	6 212,35	27 727,46	TOTAL DE LA SECTION		7 206,41	10 626,88	5 206,41	27 727,46		

ANNEXE 4 : TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022

Nom commune	Attribution de compensation dites "fiscales" (= produits transférés)	Transfert Postes de secours			Transfert EN & portage		Transfert ZA communales		Tourisme			Petite Enfance			GEMAPI		Attributions de compensation budgétaires positives	Attributions de compensation budgétaires négatives	Facturat* ADS 2020	Facturat* ADS 2021	SOIT AC 2022 validée par CLECT du 02/02/2022
		Modif CLECT 07/02/2001	Modif CLECT 18/04/2013	Modif CLECT 07/06/2016	Modif CLECT 21/02/2018	FONC. Modif CLECT 04/02/2020	INV. Modif CLECT 04/02/2020	Modif CLECT 02/02/2021	Modif CLECT 02/02/2022	Modif CLECT 02/02/2021	Modif CLECT 02/02/2022										
COMBRIT	124 550,85		-29 964,78	0,00	-1 081,27	-7 262,07	-2 950,00	-2 475,08	-26 616,18					57 757,82			-42 827,89	-27 187,40	-31 817,85	25 939,97	
ILE-TUDY	-22 562,45		-10 657,85	0,00	-667,85	-6 889,55	-1 450,00	-776,41	-1 358,06									-4 280,20	-3 012,26	-45 840,15	
GUILVINEC	485 855,02		0,00	0,00	-6 072,80	-58 281,62	-7 854,21	-12 750,47	-18 581,92									-6 772,84	-13 255,93	387 903,34	
LOCTUDY	141 777,59		-240,00	0,00	-1 172,71	-28 410,36	-2 850,00	-15 058,52	-12 299,61									-39 188,44	-36 315,22	61 662,40	
PENMARCH	271 511,70		-17 247,00	0,00	-6 483,33	-40 219,00	-5 710,00	-30 778,91	-26 067,39									-27 003,20	-52 847,01	129 420,70	
PLOBARNALEC-LESCONIL	8 537,14		-750,00	0,00	-2 918,59	-13 558,10	-5 470,00	-30 465,29	-23 691,20									-25 972,82	-30 969,31	-65 895,47	
PLOMEUR	213 276,18		-10 902,00	0,00	-1 965,30	-1 242,52	-715,36	-30 104,22	-23 387,69									-10 527,66	-19 404,34	154 624,07	
PONT-L'ABBE	639 218,75		-7 590,00	0,00	-1 012,09	-35 082,77	-4 271,28	-48 785,86	-68 175,09									-18 876,20	-16 364,26	507 735,33	
SAINT-JEAN-TROLIMON	-12 195,92	8 980,43	-2 988,00	0,00	-1 157,06	-3 404,15	-313,29	-6 491,23	-6 727,68									-1 037,97	-7 621,71	-24 360,62	
TREFFIAGAT	155 193,10		0,00	0,00	-1 051,74	-6 795,53	-955,07	-40 516,94	-14 275,49									-10 885,11	-15 285,46	107 612,19	
TREGUENEC	-4 421,02	8 980,43	-1 044,00	0,00	-965,00	-299,89	0,00	-1 037,40	-127,83									-8 330,29	-3 572,68	-584,99	
TREMEOC	-18 446,33		0,00	0,00	0,00	-1 756,61	0,00	-11 062,33	-13 644,62									-4 532,89	-5 590,19	-39 437,75	
TOTAL	1 982 294,59				-238 909,65	-206 390,44	-32 519,21	-234 862,86	-234 862,86	22 103,14	-10 271,37	22 103,14	-10 271,37	1 563 174,56	-128 346,62	-185 216,42	-236 048,92	1 198 779,02	1 198 779,02		
																			1 434 827,94		
																			AC avant		
																			facturation ADS		
																			-175 533,99		
																			1 374 313,01		
																			1 198 779,02		